



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00462

Numéro SIREN : 437 576 259

Nom ou dénomination : SAMSIC IV

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2013 sous le numéro de dépôt 2088

**DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE SOUSCRITE
PAR LES SOCIETES SAMSIC ET SAMSIC IV**

Les soussignés :

- la Société dénommée « **SAMSIC** »

Société par Actions Simplifiée au capital de 45 000 000 euros

Dont le siège social est situé 6, rue de Chatillon – La Rigourdière – 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 403.227.796,

Prise en la personne de son Président, la société F.F.R., représentée par Monsieur Christian ROULLEAU spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2012,

Et :

- la Société dénommée « **SAMSIC IV** »

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 124 720 euros

Dont le siège social est situé 6, rue de Chatillon – La Rigourdière – 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 437.576.259,

Prise en la personne de son Président, Monsieur Guy ROULLEAU, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2012,

Ont, préalablement à la présente déclaration de régularité et de conformité de l'apport partiel d'actif consenti par la société « SAMSIC » au profit de la société « SAMSIC IV », exposé ce qui suit :

EXPOSE

1. A la requête conjointe des deux sociétés, apporteuse et bénéficiaire de l'apport en date du 29 mai 2012 déposée auprès du Président du Tribunal de commerce de RENNES et suivant Ordonnance rendue par le Président du Tribunal de commerce de RENNES le 1^{er} juin 2012, la société « COMEXPERT » a été désignée en qualité de commissaire à la scission, chargé de faire un rapport sur la valeur des biens apportés par la société « SAMSIC » à la société « SAMSIC IV » ainsi qu'un rapport sur la rémunération des apports.
2. Les sociétés ci-avant désignées ont, suivant acte sous seing privé en date du 09 novembre 2012, établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions par option exercée en application de l'article L. 236-22 du Code de commerce, aux termes duquel la société « SAMSIC » ferait apport à la société « SAMSIC IV » des titres de participation représentatifs d'une branche

4 16

complète et autonome d'activité détenus dans les sociétés exerçant une activité relevant du secteur « Propreté », à savoir 100% des titres des sociétés SAMSIC I, SAMSIC II et HALTEC.

Ce projet prévoyait les motifs, buts et modalités de l'opération d'apport partiel, la date d'arrêt des comptes des deux sociétés pour déterminer les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation des éléments d'actif pris en charge par la société « SAMSIC IV », les méthodes d'évaluation retenues et le montant de l'augmentation du capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

Aux termes de cet acte, l'apport net a été évalué à :

UN MILLION DIX HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE Euros ci

1 018 272,00 €

En vue de rémunérer l'apport net, la Société « SAMSIC IV » procèderait à une augmentation de son capital de SEPT CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT CINQUANTE euros (763 150 €), par l'émission de SOIXANTE SEIZE MILLE TROIS CENT QUINZE (76 315) actions nouvelles de DIX Euros (10€) de nominal chacune, entièrement libérées, qui seront attribuées à la société « SAMSIC », apporteuse, assorties d'une prime d'apport de 255 122 euros.

Le projet de traité prévoyait enfin de soumettre l'opération au régime fixé par l'article L. 236-22 du code de commerce.

3. Les rapports de la société « COMEXPERT » ont été établis le 26 novembre 2012 et ont été déposés au siège social préalablement à l'opération.

Le rapport sur la rémunération des apports a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES le 21 décembre 2012.

Les deux rapports établis par le Commissaire à la scission sont annexés au procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des deux sociétés parties prenantes à l'opération.

4. Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES pour chacune des sociétés suivant certificat de dépôt en date du 13 novembre 2012.

Le projet d'apport partiel d'actif a été publié conjointement par les deux sociétés dans le BODACC du 21 novembre 2012.

La publication de cet avis n'a donné lieu à aucune opposition des créanciers sociaux dans les délais légaux de 30 jours.

5. Par délibération en date du 31 décembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « SAMSIC », régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions prévues par la loi, a approuvé la convention d'apport partiel d'actif de titres de participation portant sur les titres des sociétés SAMSIC I, SAMSIC II et HALTEC en date du 9 novembre 2012.
6. Par délibération en date du 31 décembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « SAMSIC IV », régulièrement convoquée et ayant délibéré dans les conditions prévues par la loi, a :
 - approuvé la convention d'apport partiel d'actif de titres de participation portant sur les titres des sociétés SAMSIC I, SAMSIC II et HALTEC,
 - approuvé le projet d'apport partiel d'actif en date du 9 novembre 2012,
 - décidé l'augmentation de capital d'un montant de 763 150 euros,
 - et constaté la réalisation des conditions suspensives stipulées dans l'acte d'apport partiel d'actif et en conséquence le caractère définitif des opérations d'apport et d'augmentation du capital social.

L'avis à publier conformément aux dispositions de l'article R. 210-9 du Code de commerce en ce qui concerne la réalisation de l'augmentation du capital social de la société « SAMSIC IV » a été publié dans le journal d'annonces légales **LE PAYSAN BRETON** en date du **25 JANVIER** 2013, l'avis contenant les mentions prévues par la Loi.

DECLARATION

Ces faits rappelés, les soussignées déclarent ce qui suit :

- * l'apport partiel d'actif de la société « SAMSIC » au profit de la société « SAMSIC IV »,
- * l'augmentation du capital social de la société « SAMSIC IV » par suite de l'apport partiel d'actif effectué par la société « SAMSIC » et les modifications statutaires en résultant pour la société « SAMSIC IV »,

Ont été réalisés en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Il sera fait dépôt en annexe de la présente déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de RENNES :

- * du projet de traité d'apport partiel,
- * des rapports du commissaire à la scission,
- * du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2012 de la société « SAMSIC »,
- * du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2012 de la société « SAMSIC IV »,
- * des statuts mis à jour de la société bénéficiaire de l'apport.

La présente déclaration est faite en parfaite conformité avec les prescriptions légales.

Fait à CESSON-SEVIGNE
Le 28 JANVIER 2013

Pour la Société « SAMSIC »
Le Président
Pour la société F.F.R.
M. Christian ROULLEAU



Pour la Société « SAMSIC IV »
Le Président
M. Guy ROULLEAU

